



**SYNDICAT MIXTE SCOT CŒUR DU FAUCIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 5 Juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 5 Juillet, à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle communale de Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation	: le 28 Juin 2018
Nombre de délégués en exercice	: 57 / Quorum 29
Nombre de délégués présents	: 47
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 6
Nombre de délégués votants	: 53

Présents : Mesdames/Messieurs : Patrick CHARDON, Gilles SAUTHIER, Julien GAMBARINI, Laurent DETRAZ, Bernard CHAPUIS, Luc NICOLAS, Pierrick DUFOUR, Laurette CHENEVAL, Pierre Henri MOSSUZ, Jocelyne VELAT, Bernard CHATEL, Jacqueline JACQUET, Bruno FOREL, Daniel TOLETTI, Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Stéphane VALLI, Caroline PERRIN GOTRA, LARA LOPEZ, Dominique JIMENEZ, Claude SERVOZ, Serge SAVOINI, Gilles ANCENAZ, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Jean Paul GUIGNARDAT, Sandrine TRINCAT, Lilian RUBIN DELANCHY, Marc CHUARD, Alain SOLLIET, Yves MASSAROTTI, Marc BLETEAU, Alain CIABATTINI, Elodie RENOULET, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Michaël MANIGLIER, Pascale HEPP, Jacques FRUTIGIER, Jean Claude DUPONT, Louis FAVRE, Roland LAVERRIERE, Valérie LANOAZ DETURCHE, Daniel BARBIER, Pierre MONATERI, I, André PUGIN, Jean-François CICLET, Jean Louis COCHARD.

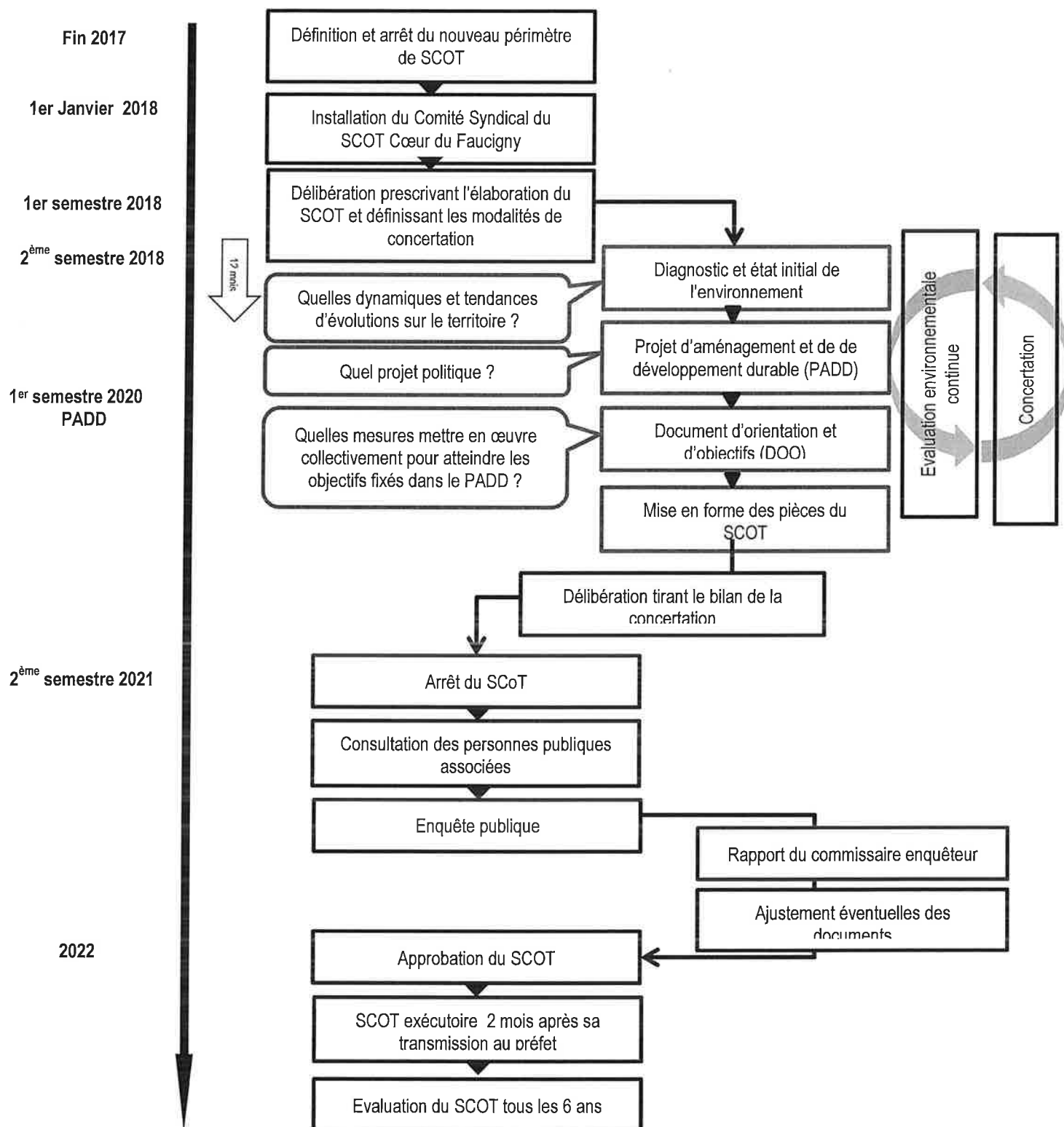
Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs, Denis MOUCHET, Marielle DURET, Yann OREMUS Daniel REVUZ, Jean PELLISSON, Pascal BRIFFOD, Régine REMILLON, Marc BRON, Philippe MAUME, Serge PITTET, Pascal POCHAT BARON, Fabienne SCHERRER, Carole BUCZ, Loetitia CHABOUD

Délégué(e)s donnant pouvoir : / Carole BUCZ, Fabienne, SCHERRER, Philippe MAUME, Daniel REVUZ, Serge PITTET, Loetitia CHABOUD

Assistent : Alain PERNOLLET, Léon GAVILLET, Joël BUCHACA,

Madame Pascale HEPP, est nommée secrétaire de séance.

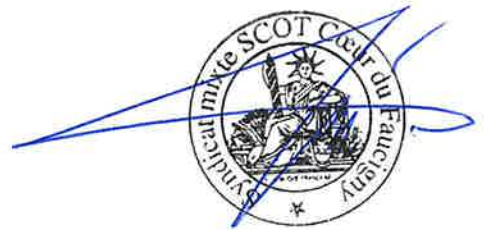
**Délibération N°02 : modalités de mise en œuvre du futur SCoT.
Rapporteur : M. Le Président**



Pour sa mise en œuvre technique, il est envisagé de mettre en place une solution privilégiant à la fois des études spécifiques thématiques ainsi que le renfort de l'équipe par le recrutement d'une personne supplémentaire.

Après délibération, le comité syndical, adopte à l'unanimité des membres présents approuve les modalités de mise en œuvre.

Monsieur le Président,
Bruno Forel



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois en an que dessus. **13 JUL. 2018**
Pour extrait certifié conforme

Délibération certifiée exécutoire par le Président compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le **13 JUL. 2018**
Et de sa publication le